



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 107-1

1 juillet 2011  
Original: portugais

F

Conseil international du Café  
107<sup>e</sup> session  
26 – 30 septembre 2011  
Londres, Royaume-Uni

**Poste de directeur exécutif**

**Profession de foi de  
M. Robério Oliveira Silva du Brésil**

## Contexte

A sa 106<sup>e</sup> session en mars 2011, le Conseil a décidé que les candidats au poste de directeur exécutif pourraient envoyer au Secrétariat leurs professions de foi avant la date proposée du 1 juillet 2011, afin que celles-ci puissent être traduites et diffusées et que les Membres disposent de suffisamment de temps pour les examiner dans leurs capitales (voir le document ICC-106-15 Rev. 1). La profession de foi ci-après a été communiquée par M. Robério Oliveira Silva du Brésil, et complète sa lettre de nomination et son *Curriculum Vitae* qui ont été diffusés en mars 2011 sous la cote ICC-106-9.

## Mesure à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document.

## **ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ (OIC)**

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CANDIDAT DU BRÉSIL, ROBÉRIO OLIVEIRA SILVA AU POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'OIC**

#### **CAFÉ : LE DÉVELOPPEMENT DANS LA STABILITÉ**

Le présent document contient un programme de travail initial qui fera partie de la présentation que fera le candidat Robério Oliveira Silva le 26 septembre 2011 lors de la 107<sup>e</sup> session du Conseil international du Café. Le candidat saura gré aux Membres des suggestions qu'ils voudront bien faire et qui pourront être incorporées dans sa présentation jusqu'au 16 septembre 2011.

Le programme de travail du candidat a été élaboré à partir du Plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café (ICC-105-19), qui a été débattu dans les détails par les Membres et approuvé par le Conseil à sa 105<sup>e</sup> session, qui s'est tenue du 21 au 24 septembre 2010. Le Plan a été élaboré à partir de l'Accord international de 2007 sur le Café et vise à définir les orientations et les priorités de l'Organisation selon les termes de l'Accord.

Le candidat se propose d'utiliser le Plan d'action stratégique en tant que ligne directrice de ses activités en tant que chef de l'OIC, dans l'objectif de promouvoir la coopération entre les Membres en matière de croissance du secteur mondial du café selon les trois piliers de la durabilité : économique, social et environnemental.

En ce qui concerne la durabilité, le candidat estime que l'OIC devrait en discuter afin de pouvoir répondre aux besoins des acteurs de la chaîne du café. Les producteurs doivent percevoir des prix rémunérateurs pour répondre à la demande du marché, les négociants assurer la logistique et l'approvisionnement du secteur, les industriels doivent faire des bénéfices pour investir dans la croissance de la demande et les consommateurs ne doivent pas être exposés aux fluctuations des prix, qui les amènent à modifier leurs habitudes de consommation et à se tourner vers d'autres boissons. Les cafés certifiés, qui ne représentent actuellement que 8% du volume total, devraient augmenter leur part de marché, compte tenu de la croissance prévue de la demande. Dans le débat sur la durabilité, qui revêt une grande importance pour tous les Membres de l'OIC, il faudra tenir compte des risques associés aux obstacles non tarifaires et à l'augmentation des coûts pour le producteur, indépendamment des avantages possibles liés à l'amélioration de la qualité et à l'obtention de primes.

La mission de l'OIC énoncée dans l'Accord international de 2007 sur le Café est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur, au moyen de quatre objectifs stratégiques :

- I. **Fournir un cadre pour la formulation de politiques et de solutions qui renforcent le secteur mondial du café**, en facilitant les consultations sur les questions ayant trait au café, en identifiant les questions prioritaires, en recherchant et en favorisant l'investissement nécessaire pour atteindre l'équilibre de l'offre et de la demande et des prix équitables pour les producteurs et pour les consommateurs ;
- II. **Assurer une meilleure transparence du marché et permettre la prise de décisions économiques à partir de données exactes et en temps opportun**, au moyen d'une couverture statistique détaillée et de l'établissement de rapports sur les questions liées à la production, à la consommation, au commerce, aux stocks, aux cafés différenciés, à la répartition de la valeur, aux conditions structurelles du marché international, aux tendances à long terme et aux nouvelles tendances de la production et de la consommation qui équilibrent l'offre et la demande ;
- III. **Encourager le développement et la diffusion des connaissances sur l'économie mondiale du café**, et faire de l'OIC une agence de développement et d'exécution des projets présentant un intérêt pour les Membres, qui fixe les stratégies de mise en valeur du café, accompagne les projets soumis aux bailleurs de fonds concernés et en suit l'exécution ;
- IV. **Promouvoir un secteur du café durable** afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la diffusion d'informations sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux du secteur du café.

Le Plan d'action stratégique de l'OIC est donc le socle du programme de travail du candidat, qui estime qu'il est important de souligner les points suivants qui guideront sa gestion :

1. L'OIC doit être le point focal de tous les débats ayant trait à l'industrie du café et exercer un plus grand leadership pour être considérée, de fait et de droit, comme le principal porte-parole et l'autorité en matière de café ;

2. L'OIC doit encourager les pays non membres à devenir Membres de l'Organisation ;
3. L'OIC doit engager un processus de réorganisation pour devenir plus efficace en ces temps nouveaux de déréglementation, y compris une réforme de la structure des postes, afin de maximiser son efficacité et de donner la priorité aux domaines liés aux exigences actuelles du marché du café ;
4. Les finances de l'OIC seront soumises à l'examen permanent du Directeur exécutif et du Comité des finances et de l'administration, dans l'objectif de réduire les dépenses et améliorer l'efficacité ;
5. Recherche d'une solution durable en termes de coûts du loyer des locaux de l'OIC : possibilité de partager les locaux avec un autre locataire ou déménagement vers des locaux moins onéreux. Le candidat suggère une période de six mois pour que le directeur exécutif soumette des propositions objectives à la décision du Conseil ;
6. Production de matériel d'information destiné à la vente à des tiers, pour compléter les revenus de l'OIC. Une initiative prometteuse pourrait être la publication d'un *Annuaire du café*, qui serait une compilation de statistiques, recherches et analyses pertinentes que l'OIC prépare régulièrement et qui serait distribué gratuitement aux Membres ;
7. Politique zéro-papier pendant les réunions : envisager la possibilité que les documents des réunions de l'OIC soient disponibles par courriel ou affichés sur le site web de l'Organisation, ce qui éviterait ainsi le coût des services de reprographie ;
8. Comités permanents de l'OIC - le Comité des finances et de l'administration, le Comité de promotion et de développement des marchés, le Comité des projets et le Comité des statistiques - pourraient se réunir entre les sessions du Conseil international du Café pour préparer les sujets abordés par le Conseil et impulser une plus grande dynamique au processus décisionnel de l'Organisation ;
9. Lancer, dans le cadre du Comité de promotion et de développement des marchés, un processus de discussion intégrant les Membres de l'Organisation et auquel pourraient être invités les Membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) et les représentants des principaux acteurs du secteur mondial du café, comme les responsables des programmes de promotion dans les pays et des entreprises du café, dans l'objectif de susciter un intérêt autour de la question de la promotion de la consommation du café et de générer un consensus sur cette importante question, particulièrement en ce qui concerne le marché chinois ;

10. Organiser des séminaires entre les sessions du Conseil sur les questions d'actualité des Membres, comme les marchés à terme, le café et la santé, les phénomènes climatiques, le financement et l'organisation institutionnelle du secteur du café. Les séminaires pourraient être financés à partir des ressources permanentes de l'OIC comme le personnel et les locaux, sans générer de coûts supplémentaires pour l'Organisation ;
11. Une attention particulière sera accordée au fonctionnement du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, chargé de faciliter les consultations sur les sujets ayant trait au financement et au risque de gestion du secteur. Le candidat utilisera son expérience de directeur du Fonds de défense de l'économie caféière (FUNCAFÉ) au Brésil pour diffuser des informations et proposer des politiques qui prennent en compte les autres pays producteurs. Les banques actives dans le domaine du financement des opérations commerciales et des opérations structurées pourraient participer aux projets afin de fournir de éclaircissements aux pays producteurs ;
12. Selon l'intérêt manifesté par les Membres, encourager un débat plus approfondi sur la durabilité de la chaîne de production de café, en tenant compte de l'interdépendance de ses piliers sociaux, économiques et environnementaux, en vue de promouvoir la croissance de l'activité caféière, en améliorant la qualité et en renforçant la valeur ajoutée ;
13. Poursuivre et approfondir le débat sur la certification du café, en recherchant les moyens d'amplifier les avantages et de réduire les inconvénients aux différentes étapes de la chaîne de production de café ;
14. Continuer à promouvoir et à donner la priorité à la relation entre l'OIC et le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), en privilégiant les options qui permettront au Fonds de jouer un rôle plus actif dans la mobilisation de fonds et de bailleurs de fonds potentiels. Ainsi, le Fonds pourrait continuer de promouvoir le développement de chaînes de produits de base spécifiques sans avoir à faire d'importantes contributions à partir de ses propres ressources ;
15. Renforcer le rôle du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) pour faciliter une plus grande participation du secteur privé à l'OIC, en particulier dans les domaines comme la promotion, la levée des obstacles à la consommation, des obstacles à la liberté du commerce et autres. Le Comité peut se réunir en dehors des sessions du Conseil et compter sur une participation plus large des organisations représentant les pays producteurs et les pays consommateurs, afin de proposer des politiques et de discuter de sujets d'intérêt pour le secteur du café ;

16. L'OIC devra encourager la coopération entre les instituts de recherche des pays producteurs, en particulier pour mettre en place une caféiculture durable et parvenir à une vue équilibrée de la répartition géographique et des coûts de production du café, trouver d'autres utilisations pour le café de qualité inférieure et améliorer les variétés actuelles de café en les rendant plus productive et plus résistantes aux intempéries ;
17. L'OIC doit s'efforcer de renforcer les capacités des communautés locales et des petits caféiculteurs, en favorisant la diffusion d'informations sur la nécessité de créer des institutions solides dans les pays producteurs, à l'écoute des divers segments du secteur du café et capables de prendre des décisions fondées sur des données techniques pour la viabilité à long terme de l'activité, en respectant les principes du marché ;
18. Création d'un groupe spécial, coordonné par l'OIC et composé des pays exportateurs s'acquittant le mieux de la délivrance des certificats d'origine, dans l'objectif de mettre en œuvre un système informatisé d'établissement, publication et envoi à l'OIC de rapports sur les certificats d'origine ;
19. Mise en place d'un Programme des jeunes professionnels du café, afin de permettre aux jeunes qui ont la passion du café et le potentiel de devenir de futurs dirigeants du secteur du café de commencer leur carrière à l'OIC ;
20. Relations avec les institutions universitaires des pays producteurs et consommateurs dans le but de mettre en place des cours sur l'économie mondiale du café ;
21. Créer, dans le cadre de l'OIC, un registre mondial des acteurs du secteur du café, par pays, qui comprendrait les producteurs, les exportateurs, les négociants, les torréfacteurs et les fournisseurs de services ;
22. Établir des rapports périodiques sur les cafés de spécialité, couvrant les producteurs, les négociants, les torréfacteurs et tous les acteurs de ce segment de marché qui croît à un rythme plus rapide que l'ensemble du marché.